

Message du Conseil communal au Conseil général N°139 du 25 juin 2019

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur la nouvelle dépense périodique de CHF 170'745.- pour les années 2020 et 2021 de la nouvelle ligne de transport public de Haute-Sorne.

1. Préambule / Objet

Carpostal dessert les 5 villages de la commune mixte de Haute-Sorne depuis de nombreuses années. En 2018, la possibilité d'incorporer dans le parcours une boucle urbaine dans le village de Bassecourt a été soumise au Conseil communal qui a souhaité améliorer le réseau de transport dans ce village.

2. Introduction

Depuis le 9 décembre 2018, la ligne 50 Courfaivre-Bassecourt effectue un parcours en boucle dans le village de Bassecourt. Cette desserte a été convenue, négociée et mise sur pied conjointement entre le canton du Jura et le Conseil communal de Haute-Sorne. Elle a été rendue possible suite à la remise à plat du réseau de bus desservant les communes de la Haute-Sorne et de Boécourt. Elle résulte directement de la concentration à Bassecourt du point de croisement de l'ensemble des trains. Cela a dû se faire assez rapidement car la décision des CFF de croiser l'ensemble des trains en gare de Bassecourt dès 2019 n'était pas prévu à l'origine et a impliqué un travail de planification relativement tardif. Simultanément, la gare de Courfaivre est, depuis lors, desservie à la fréquence semi-horaire par les trains et des correspondances entre les trains et la ligne 50 ont également pu être instaurées.

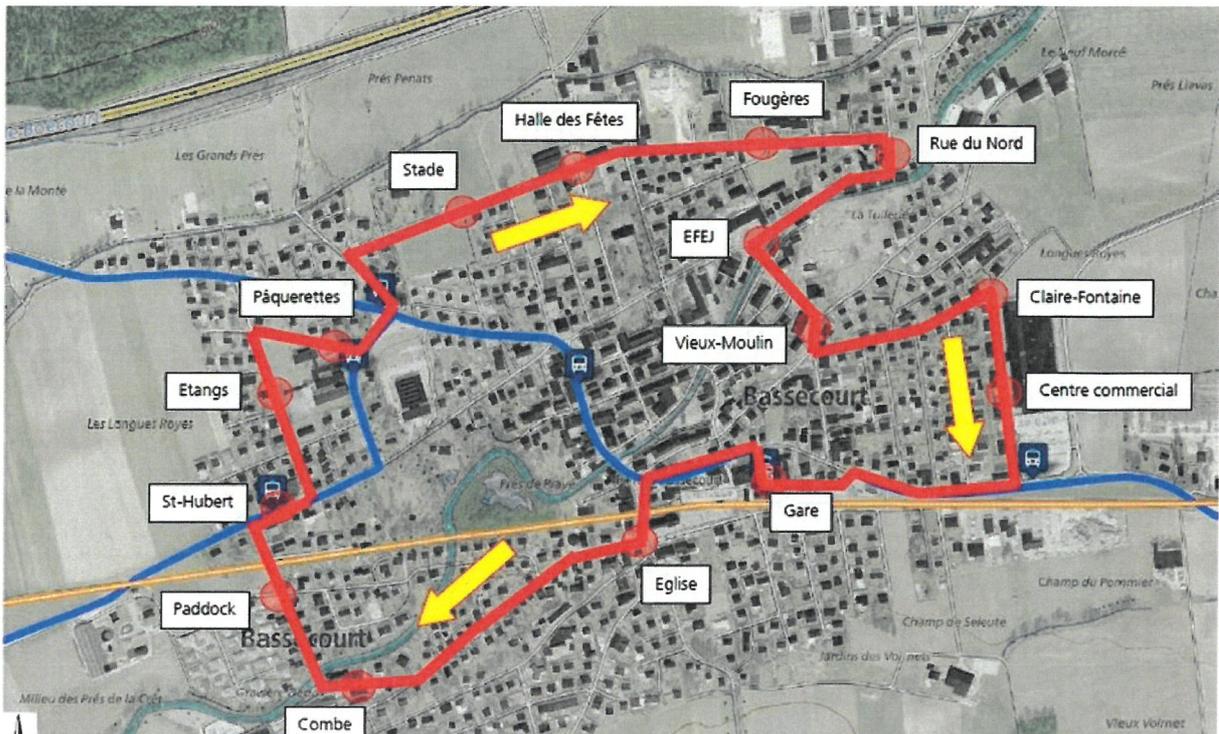
3. Considérations générales

Globalement dans la Haute-Sorne, le travail de planification mené durant l'été 2018 sur les lignes de bus rattachées à Glovelier/Bassecourt/Courfaivre a conduit à la situation suivante, aujourd'hui en vigueur :

- Ligne 50 Bassecourt – Courfaivre : correspondances ferroviaires tant à Courfaivre qu'à Bassecourt, intégration d'une desserte interne à Bassecourt (boucle)
- Ligne 51 Bassecourt – Boécourt (-Montavon) : tracé direct Boécourt – Bassecourt, avec un départ par heure de Montavon en complément d'un départ par heure depuis les hauts de Boécourt.
- Ligne 52 Bassecourt – Soulce : cadence horaire en correspondance à Bassecourt
- Ligne 33 Tramelan – Glovelier – Bassecourt : avec la nouvelle situation en gare de Glovelier, 4 passages par jour aux Genevez ont dû être remplacés par des navettes en correspondance au Prédame
- Ligne 34 Saignelégier – Glovelier : la nouvelle situation à Glovelier ne permet plus la prolongation jusqu'à Boécourt. Les bus CJ desservent toutefois la ZAM et rebrousse au giratoire de la J18.

Ainsi, la création de la boucle résulte davantage d'une opportunité horaire que d'un réel projet de développement des transports publics. Dans un contexte de décisions à court terme rendues nécessaire par les changements imposés par les CFF sur la ligne Delémont-Porrentruy, la priorité était

clairement de maintenir les possibilités de transports pour les voyageurs, tant en direction de Courfayve que de Bassecourt et des correspondances, qu'en lien avec les déplacements scolaires nécessaires en particulier pour les besoins de l'école secondaire de la Haute-Sorne. La recherche de correspondances optimales à la fois en gare de Courfayve et de Bassecourt, tant pour Porrentruy que pour Delémont a fait que du temps est devenu disponible en gare de Bassecourt. Cette possibilité intéressante a motivé le Conseil communal à introduire la boucle urbaine en 2019 et à en décider la dépense dans le cadre de ses compétences.



Evidemment, la poursuite de l'exploitation de la ligne au-delà de 2019, à savoir déjà pour les années horaires 2020-2021, nécessite une décision du Conseil général. C'est le but du présent Message et de l'arrêté l'accompagnant.

Le parcours de la boucle a été défini d'entente entre le Conseil communal, le Canton, l'École secondaire de la Haute-Sorne et CarPostal. Une modification de parcours a été demandée par la commune après le changement d'horaire suite à différentes remarques de riverains. La création de deux nouveaux arrêts a en outre été convenue (rue du Nord et Centre commercial à proximité directe de l'entrée des commerces).

La desserte en boucle à sens unique de Bassecourt se fait en 13 minutes. L'entreprise Ruedin, l'école secondaire, les Grands-Prés, la halle des fêtes, le stade, l'EFEJ, la résidence Claire-Fontaine et le centre commercial sont ainsi desservis. Les horaires et la durée du parcours sont fixés par les minutes d'accroche à Courfayve et à Bassecourt et ce afin d'assurer des correspondances tant vers Porrentruy que Delémont. L'utilisation du bus qui circule chaque heure entre Courfayve et Bassecourt permet d'effectuer deux boucles chaque heure à l'intérieur de Bassecourt entre 5h30 et 19h00 du lundi au vendredi. Le samedi l'offre est réduite durant les heures creuses. Le dimanche, la fréquence est de 12 bus entre 8h00 et 18h40.

4. Procédure

La mise en place de l'horaire 2020 aura lieu le 15 décembre 2019 et sera valable jusqu'au 12 décembre 2020. L'horaire 2021 commencera le 13 décembre 2020 jusqu'au 11 décembre 2021.

4. Considérations particulières

Il est important de préciser que sans la prolongation de l'expérience de la boucle urbaine de Bassecourt, l'horaire de la ligne 50 devrait être revu. La variante de repli, qui existait déjà en été 2018, nécessiterait notamment de péjorer très fortement les correspondances pour Porrentruy en gare de Courfaivre. Cette conséquence serait dommageable, d'autant que le recul est insuffisant pour pouvoir juger de l'efficacité réelle de la nouvelle desserte interne mise en place il y a quelques mois seulement. Il est en principe admis qu'une période minimale de trois ans est nécessaire pour pouvoir apprécier l'efficacité d'une offre de transports publics.

5. Délai de réalisation

La boucle urbaine étant d'ores et déjà en vigueur actuellement, le délai de réalisation serait immédiat.

6. Coût de la prestation

La part à charge de la commune de Haute-Sorne s'élève à un maximum de 170'745 francs au total pour les années 2020 et 2021.

7. Considérations financières

Les chiffres sont à considérer comme un plafond. Les négociations seront menées par le Canton et la Confédération sur l'ensemble de l'offre jurassienne de CarPostal y compris la ligne 50. Le Canton a bon espoir de réduire les coûts ce qui profitera directement à la commune de Haute-Sorne et allègera d'autant la dépense à charge de la commune. Conformément aux dispositions fédérales en matière de commande de l'offre de transports publics, l'entreprise de transports, ici CarPostal, a transmis à fin avril 2019, ses prétentions financières pour la période d'horaire portant sur les années 2020 et 2021. Celles-ci résultent de la différence entre les coûts estimés et recette estimée. Dans le cas présent, à ces prétentions financières sont déduites en plus la contribution spéciale au titre des transports scolaires d'environ 27'000 francs.

Ligne 50 Bassecourt-Courfaivre: répartition du financement

Offre CarPostal du 30.04.2019 : CHF 517'479
 Participation Service de l'enseignement (SEN): CHF 26'914
 Indemnités TRV: CHF 490'565

2020

Typologie de ligne	Financiers	Parts en CHF
LIC1	50% Confédération (74%) + JU (26%)	245'283
LIC2	25% JU (70%) + communes jurassiennes (30%)	122'641
LIL	25% JU (30%) Commune de Haute-Sorne (70%)	36'792 85'849
Totaux	100%	490'565

Remarques:

- LIC1: ligne d'intérêt cantonal = trafic régional voyageurs au sens de la législation fédérale
- LIC2: ligne d'intérêt cantonal sans cofinancement de la Confédération
- LIL: ligne d'intérêt local
- Répartition selon la typologie de ligne sur la base des km effectifs, avec ventilation des coûts fixes

Ligne 50 Bassecourt-Courfaivre: répartition du financement

Offre CarPostal du 30.04.2019 : CHF 512'041
 Participation Service de l'enseignement (SEN): CHF 26'914
 Indemnités TRV: CHF 485'127

2021

Typologie de ligne	Financiers	Parts en CHF
LIC1	50% Confédération (74%) + JU (26%)	242'564
LIC2	25% JU (70%) + communes jurassiennes (30%)	121'282
LIL	25% JU (30%) Commune de Haute-Sorne (70%)	36'385 84'896
Totaux	100%	485'477

Remarques:

- LIC1: ligne d'intérêt cantonal = trafic régional voyageurs au sens de la législation fédérale
- LIC2: ligne d'intérêt cantonal sans cofinancement de la Confédération
- LIL: ligne d'intérêt local
- Répartition selon la typologie de ligne sur la base des km effectifs, avec ventilation des coûts fixes

La répartition du financement de l'ensemble de la ligne 50 Courfaivre-Bassecourt (y compris la boucle de Bassecourt) a été fixée conformément aux articles 3, 29 et 32 de la loi cantonale sur les transports publics (RSJU 742.21). Cette répartition tient compte du triple statut de la ligne :

Ligne régionale cofinancée par la Confédération et le canton (ligne d'importance cantonale 1) ;
 Ligne desservant un établissement de formation d'importance cantonale (ligne d'importance cantonale 2) ;
 Ligne d'importance locale.

Une clef a été déterminée déjà pour l'année 2019 et sera reconduite pour 2020 et 2021. Elle est basée sur les kilomètres effectifs avec une ventilation des coûts fixes.

8. Financement

L'article 29 alinéa 11 du Règlement d'organisation et d'administration (ROAC), octroie notamment l'attribution suivante au Conseil Général :

11. Il décide de la prise en charge par la commune de services nouveaux qu'elle s'impose pour le bien public et le vote des ressources nécessaires lorsque la dépense unique excède 100'000 francs ou que la dépense périodique dépasse 10'000 francs.

La charge annuelle relative à cette prestation sera intégrée aux budgets 2020 et 2021 au niveau du compte de fonctionnement, elle sera donc financée par les recettes courantes.

10. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'accepter la nouvelle dépense qui lui est soumise.

Haute-Sorne, le 04.06.2019

Au nom du Conseil communal

Le président

Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier

Raphaël Messerli